

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DECS	Date	1 ^{er} septembre 2026
Numéro		Heure	11h02

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 26.114
Titre : Amendement au postulat des groupes Vert'Libéral et VertPOP 26.114, du 17 février 2026, Travail non payé, une preuve d'amour ?		
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'étudier le moyen d'informer clairement et de manière chiffrée <u>les habitantes et habitants</u> du canton des risques de pertes et de la dépendance subie en cas d'arrêt de travail ou de diminution du temps de travail pour se consacrer au travail domestique, entre autres, afin qu'elles et ils prennent des décisions pour leur avenir en toute connaissance de cause.		
Motivation (facultatif) : La problématique soulevée par les groupes VertPOP et Vert'Libéral est particulièrement pertinente dans le contexte suisse. En effet, la maternité comprend des conséquences importantes sur le revenu professionnel des femmes. Celui-ci diminue souvent fortement après la naissance du premier enfant et tend ensuite à se maintenir durablement à un niveau inférieur. En Suisse, les études estiment ainsi qu'à long terme, le revenu des mères est inférieur de 60 à 70% à celui des pères (Bischof <i>et al.</i> , 2023 ; Krapf <i>et al.</i> , 2020). L'amendement proposé ne remet pas en cause l'objectif poursuivi, mais vise simplement à élargir la population cible. Il peut en effet être opportun d'aborder ces questions à un âge plus avancé, lorsqu'elles deviennent plus concrètes et plus directement pertinentes pour les personnes concernées, tout en leur laissant la liberté de leurs choix.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Misha Müller		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :